



Saint-Julien vous parle

Mot du maire

Chers citoyens, chères citoyennes, je veux profiter de ce moment pour vous souhaiter une bonne année 2022. J'espère pouvoir vous rencontrer au conseil municipal le plus tôt possible, dès que les mesures sanitaires le permettront.

Je tiens à vous remercier au nom du Conseil de la confiance que vous nous avez portée en nous choisissant pour administrer la municipalité.

Réalisations 2021

Nous avons entre autres rechargé plusieurs rangs, changé un ponceau majeur, creusé les fossés et asphalté la route centrale, qui en avait grand besoin. Nous avons aussi fait l'acquisition d'une chargeuse.

Projections 2022

Pour 2022 nous allons poursuivre le reprofilage des fossés et le rechargement de gravier dans nos rangs. Nous allons aussi produire un plan d'aménagement qui guidera nos décisions et nos projets pour les prochaines années. Nous allons enfin rénover le centre communautaire et procéder à l'achat d'une niveleuse.

Bienvenu aux nouveaux citoyens de Saint-Julien

En conclusion, je veux souhaiter la bienvenue à toutes les personnes nouvellement citoyennes de Saint-Julien. Vous êtes plusieurs à avoir choisi de « vivre au sommet des Appalaches » et nous vous souhaitons que ce soit le début d'une longue histoire d'amour avec notre village.



DANS CE NUMÉRO

Mot du maire	1
Info-conseil	2
Avis public (PGMR)	3
Avis public (Règ 388)	4
Avis public (Éthique)	5
Budget 2022.....	6
Taxation 2022.....	7
Coordonnées.....	8

Vivre au sommet des Appalaches



INFO—CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue à huis clos le 10 janvier dernier. Lors de cette séance, il fut principalement question des sujets suivants :

La municipalité de Saint-Julien mandate René St-Louis pour représenter la municipalité auprès de Transport adapté de la région de Thetford.

Rapport d'application du règlement sur la gestion contractuelle

Dépôt a été fait lors de la séance du conseil du rapport sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

Camp de jour

La municipalité mandate le directeur général pour déposer une demande d'aide financière à *Emploi d'été Canada* afin de contribuer au salaire des monitrices du terrain de jeu.

Adoption du règlement de taxation

Le règlement de taxation 2022 a été adopté. Essentiellement, il s'agit d'un gel de taxes pour l'année 2022. Le règlement est reproduit en page 7.

Soldes résiduaire

La municipalité de Saint-Julien mandate le directeur général afin qu'il annule au Registre du *Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* les soldes résiduaire afin que l'information financière de la municipalité soit exacte et à jour.

Indexation des salaires

L'indexation a été établie pour les élus et les employés à l'indice du prix à la consommation afin de maintenir le pouvoir d'achat des élus et des employés. Le directeur général quant à lui verra son salaire indexé selon son contrat de travail.

Niveleuse

Avis de motion a été donné de l'adoption, lors d'une séance subséquente, d'un règlement d'emprunt pour une niveleuse. Ce serait un prêt de type parapluie.

Dépenses électorales

Pour se conformer au PL 49 qui a été adopté par le gouvernement provincial, la municipalité crée un fonds réservé aux dépenses liées aux élections à venir. Une somme sera affectée annuellement à ce fonds pour que les élections à venir ne constituent pas un poids financier dans l'année où elles ont lieu.

Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Avis de motion a été donné de l'adoption, lors d'une séance subséquente, du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Celui-ci doit être modifié pour intégrer les notions de civisme et d'honneur liés à la fonction d'élu, comme le requiert le PL 49 qui a été adopté par le gouvernement provincial.

Transport adapté

La municipalité de Saint-Julien adhère au service de transport adapté et contribuera financièrement à hauteur de 931.21 \$ pour 2022.

La ville de Thetford est désigné comme mandataire du service, tandis que l'organisme *Transport adapté de la région de Thetford* est délégué pour exécuter le service.

Prochain Conseil :

Lundi 7 février 2022, 20h00.



AVIS PUBLIC

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DES APPALACHES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité régionale de comté (MRC), qu'une assemblée de consultation publique sur le **Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Appalaches 2023-2030**, adopté le 13 octobre 2021 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendra comme suit :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Date : 8 mars 2022

Heure : 19h

Lieu : MRC des Appalaches

Adresse : 233, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines

Inscription au préalable par courriel (environnement@mrcdesappalaches.ca) ou par téléphone (418) 332-2757 poste 227

Cette assemblée a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, les groupes et les organismes qui le désirent peuvent déposer des mémoires en les acheminant au préalable au bureau de la MRC des Appalaches, ou en les envoyant par courriel à la gestionnaire des matières résiduelles. De plus, les personnes, les groupes et les organismes qui le désirent peuvent envoyer leurs commentaires ou leurs questions par courriel à la gestionnaire des matières résiduelles qui prendra le temps de les analyser et d'y répondre. La date limite pour recevoir des mémoires, des questions ou des commentaires est le 8 mars 2021 à midi.

Les personnes désirant consulter le sommaire du projet de Plan de gestion des matières résiduelles ainsi que le document complet peuvent se rendre sur le site Web de la MRC à l'adresse suivante : www.mrcdesappalaches.ca. Ces documents peuvent également être consultés au bureau de la MRC des Appalaches ou au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC des Appalaches durant les heures normales d'ouverture.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la gestionnaire des matières résiduelles, Madame Shelby Maheux, au 418-332-2757 poste 227, ou par courriel à l'adresse suivante : environnement@mrcdesappalaches.ca.

Donné et signé à Thetford Mines, ce 7 décembre 2021

Le directeur général
Louis LAFERRIÈRE, DG



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches

Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL |
GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Je, soussigné, Martin Cloutier, directeur général / greffier-trésorier, donne avis aux contribuables de la municipalité de Saint-Julien que le conseil municipal adoptera son règlement d'emprunt #388 lors d'une séance subséquente du conseil, et visant l'achat d'une niveleuse. Le montant de l'emprunt serait d'un maximum de 152 135 \$.

Une copie de ce projet de règlement peut être obtenue auprès du directeur général de la municipalité.

DONNÉ à St-Julien ce 14^e jour de mois de janvier 2022.

Martin Cloutier

Directeur général / greffier-trésorier



Canada
Province de Québec
MRC des Appalaches

Municipalité de Saint-Julien

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL |
GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Je, soussigné, Martin Cloutier, directeur général / greffier-trésorier, donne avis aux contribuables de la municipalité de Saint-Julien que le conseil municipal adoptera un nouveau code d'éthique et de déontologie lors d'une séance subséquente du conseil.

Le projet de code d'éthique et de déontologie peut être obtenu auprès du directeur général de la municipalité.

DONNÉ à St-Julien ce 14^e jour de mois de janvier 2022.

Martin Cloutier

Directeur général / greffier-trésorier

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022



Municipalité de Saint-Julien	2021	2022
REVENUS		
Taxation	569 996,00 \$	569 996,00 \$
Transferts	345 898,00 \$	365 158,00 \$
Autres	160,00 \$	160,00 \$
TOTAL des revenus	916 054,00 \$	935 314,00 \$
ADMINISTRATION		
Conseil - Administration - Quotes parts	207 593,00 \$	222 963,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Police - Pompiers - Réservoir	98 182,00 \$	105 909,00 \$
TRANSPORT		
Voirie d'été - Voirie d'hiver	348 599,00 \$	339 510,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
Ordures - Récuration	52 867,00 \$	54 066,00 \$
AMÉNAGEMENT - URBANISME - DÉVELOPPEMENT		
Permis - Quotes parts - Promotion	32 169,00 \$	28 030,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
Salles - Biblio - Carrefour - Camp jour	36 921,00 \$	38 313,00 \$
FINANCEMENT		
Intérêts	70 650,00 \$	63 129,00 \$
Capital	69 073,00 \$	83 394,00 \$
TOTAL des dépenses	916 054,00 \$	935 314,00 \$
Excédent (déficit)	- \$	- \$

PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024



Travaux ou projets	2022	2023	2024	Source de financement
Travaux publics et infrastructures				
Reprofilage de fossés	75 000,00 \$	75 000,00 \$	- \$	TECQ
Rechargement de gravier	95 000,00 \$	95 000,00 \$	- \$	TECQ
Asphalage	25 000,00 \$	25 000,00 \$	- \$	TECQ
Ponceaux	30 000,00 \$	30 000,00 \$	- \$	TECQ
Niveleuse	20 000,00 \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	Emprunt
Aménagement - urbanisme - développement				
Réalisation du plan d'aménagement	- \$	16 000,00 \$	- \$	FRR volet 2
Lumières de rue au DEL	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	HQ
Loisirs et culture				
Rénovations centre communautaire	75 000,00 \$	- \$	- \$	PRABAMM
Sécurité publique				
Borne d'eau au réservoir	2 000,00 \$	- \$	- \$	Budget d'opération
TOTAL	326 000,00 \$	265 000,00 \$	24 000,00 \$	

RÈGLEMENT DE TAXATION



Qu'il soit prélevé une taxe foncière générale de 0,72 \$ du 100 \$ d'évaluation à venir pour l'année 2022;

Qu'il soit prélevé une taxe foncière générale de 0,06 \$ du 100\$ d'évaluation à venir pour l'année 2022 pour les travaux de réfection de 4 km de chaussée sur la Route 216 (règlement #363/365);

Qu'il soit prélevé une taxe foncière générale de 0,07 \$ du 100 \$ d'évaluation à venir pour l'année 2022 pour les travaux de réfection de 3 km de chaussée sur la Route 216 (règlement #370);

Qu'il soit prélevé une taxe spéciale de 13 \$ sur chaque unité d'évaluation (règlement #355);

Que le montant annuel pour les ordures ménagères soit fixé à 150 \$ pour une résidence et 75 \$ pour un chalet. Ce montant sera imposé par unité de logement, tel que porté au rôle d'évaluation;

Que le montant annuel pour la récupération soit fixé à 80 \$ pour une résidence et 45 \$ pour un chalet. Ce montant sera imposé par unité de logement, tel que porté au rôle d'évaluation;

Que les propriétaires de roulottes ou véhicules de ce genre, utilisés à des fins d'habitation, non portés au rôle, soient assujettis à une taxe fixe au montant de 120 \$ par année;

Que le montant annuel pour la licence d'un premier chien soit fixé à 15\$;

Que le montant annuel pour la licence d'un deuxième chien soit fixé à 15\$;

Que le montant annuel pour la licence d'un troisième chien soit fixé à 15\$;

Que le montant annuel pour plus de 3 chiens c'est à dire un chenil soit fixé à 300\$;

Que le taux d'intérêt soit fixé à 15 % l'an;

Que le Conseil décide de conserver à six le nombre de versements égaux que peut faire le débiteur lorsque le total des taxes dans un compte est égal ou supérieur à trois cents dollars;

Que le directeur général / greffier-trésorier dresse le rôle de perception pour être collecté dans le temps prévu par la loi;

SAINT-JULIEN

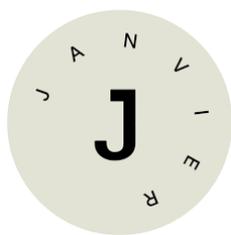
Nommée en l'honneur de l'abbé Julien-Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia



Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur comportement canin :
Isabelle Faure (418-281-1327)

Inspecteur en voirie :
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :
Michel Tremblay (418-423-7474)



SUBVENTION COUCHES LAVABLES

Saviez-vous que la Municipalité du Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ? Il est possible de se voir accorder 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant utilisant le principe des couches lavables. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures d'achat d'un ensemble complet (neuf) de couches lavables. À noter que l'enfant devra être âgé de moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.

SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour les enfants de la municipalité pour les inscriptions à des activités sportives ou culturelles ? Une preuve de facture est requise et le remboursement se fera au prorata des demandes, jusqu'à concurrence du montant total prévu au budget, soit 800\$.

Veillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 30 novembre 2022. Les montants autorisés vous seront versés dans la semaine du 12 décembre 2022.

Janvier						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	R	7	8
9	C	11	12	P	14	15
16	17	18	19	R	21	22
23	24	25	26	P	28	29
30	31					

Février						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	R	4	5
6	C	8	9	P	11	12
13	14	15	16	R	18	19
20	21	22	23	P	25	26
27	28					

Conseil

Recyclage

Poubelles

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé